



LOI

Par Maître Ingrid Briollet

Classique. Votre voiture a été abîmée en stationnement et l'auteur du méfait s'est bien gardé de se dénoncer... Voici comment réagir au mieux.

VOITURE ABÎMÉE EN STATIONNEMENT QUE FAIRE

1-DÉPOSER PLAINTE

En premier lieu, il convient de déposer une plainte pénale au bureau de police de votre choix, qui vous remettra un récépissé de plainte.

Le second réflexe consiste en un examen attentif de votre contrat d'assurance, pour y vérifier l'étendue des protections du véhicule. Attention, l'assurance aux tiers "de base" se limite généralement au bris de glace et aux dégâts causés par les catastrophes naturelles. L'assurance tous risques permet au contraire la prise en charge des réparations sans application de malus. Bien sûr, une franchise peut être contractuellement prévue.

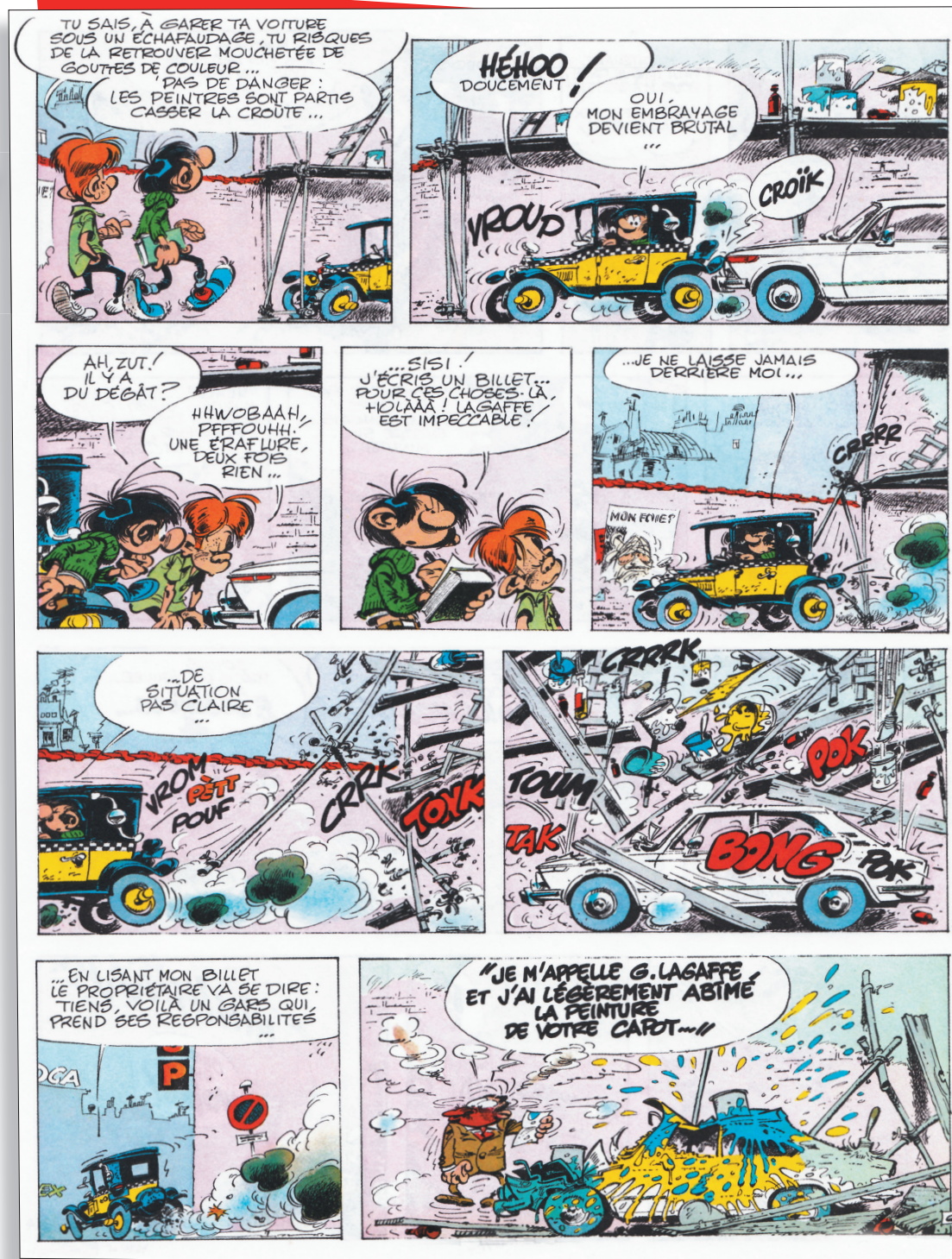
Il vaut donc mieux connaître le montant des réparations avant de faire une déclaration de sinistre. Pour des dégâts légers, il vous en coûtera parfois moins cher de tout régler par vous-même. Faites le calcul.

2-PRÉVENIR VOTRE ASSUREUR

Si vous saisissez l'assureur, envoyez votre déclaration dans un délai bref précisé dans vos conditions générales. Et par précaution, adressez-la en recommandé avec avis de réception en joignant la photocopie du récépissé de plainte. Même si le tiers n'est pas identifié, vous devez remplir un constat. Les renseignements demandés, parfois très précis sur les lieux (parking extérieur ou sous terrain, place de stationnement, panneaux de signalisation avoisinants...) sont des paramètres importants car ils peuvent réduire votre indemnisation (place "handicapé", stationnement gênant ou dangereux, etc.)

3-SURVEILLER L'EXPERT

Lorsque le dommage n'excède pas une certaine somme, souvent 1 500 €, vous pourrez être autorisé à procéder aux réparations et à produire les justificatifs pour être remboursé. A défaut, un expert sera désigné et vous devrez déposer votre voiture chez un garagiste agréé pour qu'il l'examine.



tions et à produire les justificatifs pour être remboursé. A défaut, un expert sera désigné et vous devrez déposer votre voiture chez un garagiste agréé pour qu'il l'examine.

ne. Le mieux est de se renseigner sur les jours de sa venue pour être présent. Il vous sera toujours possible de contester son estimation, mais vous devrez supporter les honoraires

du deuxième expert, voire la moitié de ceux d'un troisième expert arbitre. Méfiance toutefois, votre assureur pourrait mal le prendre et vous notifier une diminution de garan-

tie au profit d'une simple assurance aux tiers, ou même la résiliation de votre contrat. Il vous en coûterait encore plus cher.

ACHAT NEUF LES PIÈGES DU BON DE COMMANDE

>**ÉQUIPEMENT**: veillez à ce que TOUT le détail des équipements figure sur le bon de commande, à plus forte raison si vous passez par un mandataire: pour les voitures venant de l'étranger, la dotation peut sensiblement varier. En cas de non-conformité à la livraison, ce qui arrive plus souvent qu'on ne le pense, et après avoir spécifié par écrit vos réserves ou votre désaccord, vous pourrez soit négocier une ristourne supplémentaire, soit annuler la transaction !

>**RETARD**: faites spécifier une date précise de livraison (ou au moins une semaine). Dès le 8^{ème} jour de retard, et à la condition de ne pas dépasser un délai de 60 jours, vous pouvez tout annuler et obtenir la restitution de votre acompte.

NE LE FAITES PAS VOUS-MÊME ! EFFACER UNE RAYURE DE CARROSSERIE

Voilà une idée communément admise à laquelle nous devons tordre définitivement le cou. D'après les fabricants et les bons conseillers, il est possible d'effacer comme par enchantement les rayures de carrosserie à l'aide d'un polish ou d'une pâte miracle. Stoop ! Non seulement ces produits ne suppriment pas les dégâts, mais ils les aggravent la plupart du temps. Car le réparateur du dimanche qui sommeille en nous risque d'insister longtemps avant de se rendre compte que la potion magique n'efface rien du tout : résultat, une énorme trace (claire pour les carrosseries sombres, et sombre pour les carrosseries claires) sur la partie concernée. Le pire du pire ? Le stylo de retouche et son complément vernisseur, vendus à prix d'or, qui donnent le sentiment d'avoir travaillé la tôle à la truelle.



Les produits miracles ne permettent d'atténuer que les micro-rayures. Pour les plus profondes, laissez en l'état ou direction le carrossier.